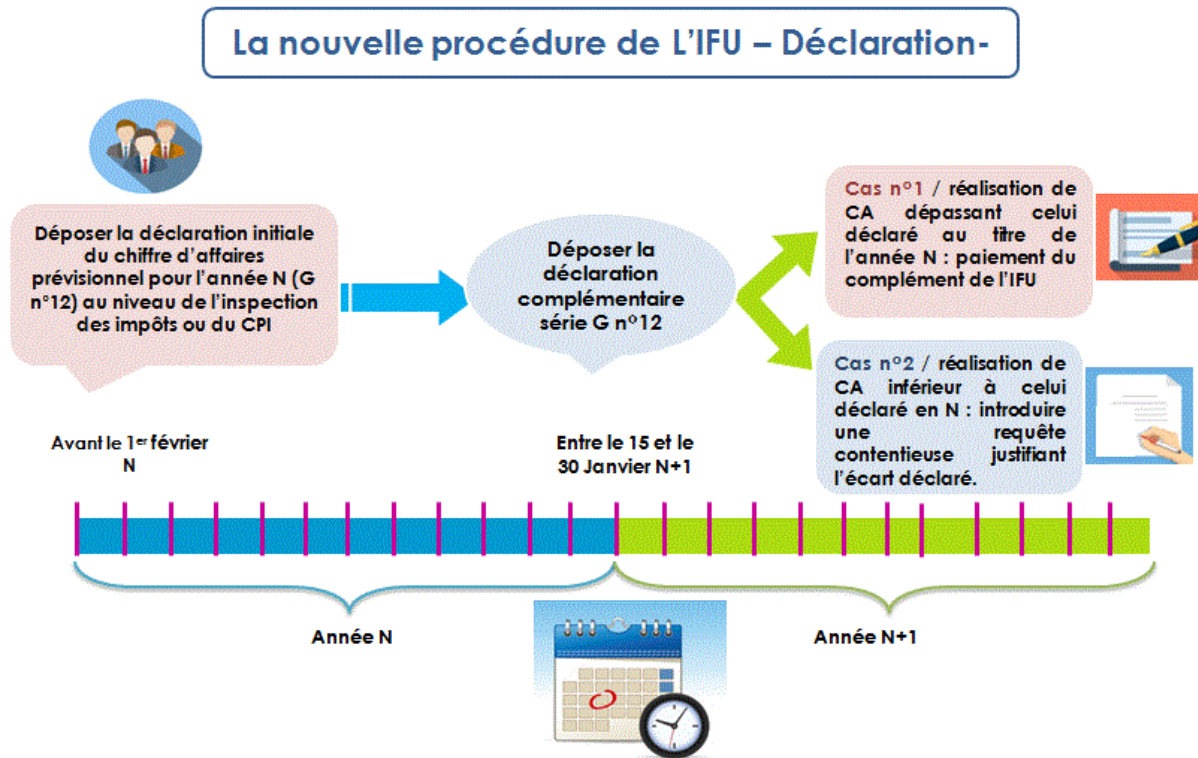


## NOUVELLE PROCEDURE DE DECLARATION ET DE PAIEMENT DE L'IFU

### Nouvelle procédure de déclaration et de paiement de l'IFU

Déclaration de l'IFU :



**Paiement annuel :**



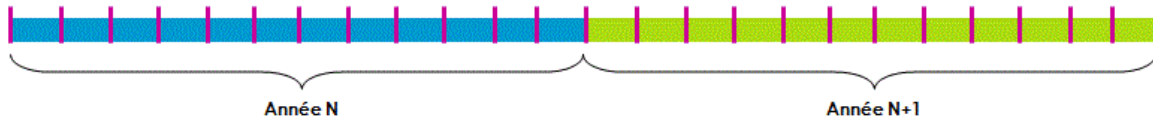
**La nouvelle procédure de L'IFU – Paiement -**

Contribuable s'acquittant annuellement de l'IFU



Entre le 15 et le 30  
Janvier de l'année  
N+1

Au plus tard le  
30 septembre  
de l'année N



Paiement annuel du  
montant total de l'IFU  
Coupon B



Paiement du complément de  
l'IFU, sans pénalités (CA  
réalisé > CA déclaré) Coupon A.  
(Au-delà de ce délai des  
pénalités de recouvrement seront  
appliquées).



**Paiement trimestriel:**

## La nouvelle procédure de L'IFU – Paiement -



Contribuable s'acquittant trimestriellement de l'IFU



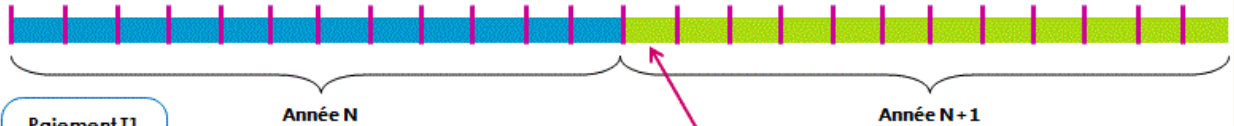
Au plus tard le  
31 mars N

Au plus tard  
le 30 juin N

Au plus tard le  
30 septembre  
N

Au plus tard le  
31 décembre N

Entre le 15 et le  
30 Janvier N+1



Paiement T1  
(1/4 de l'IFU)  
Coupon B  
N°1

Paiement T2  
(1/4 de l'IFU)  
Coupon B N°2

Paiement T3  
(1/4 de l'IFU)  
Coupon B N°3

Paiement T4  
(1/4 de l'IFU)  
Coupon B  
N°4



Exceptionnellement pour 2016, le  
paiement de la première  
échéance s'effectue du 1<sup>er</sup> au 15  
avril 2016 sans application de  
pénalités.

Paiement du complément de l'IFU,  
sans pénalités Coupon A (Au-delà de  
ce délai des pénalités de  
recouvrement seront appliquées).